

COMPTE RENDU SOMMAIRE
de la SÉANCE du CONSEIL MUNICIPAL
12 Novembre 2025

**_*_*_*_*_*_*_*_*

Date de la convocation : 6 Novembre 2025

Présents : Mesdames Katia BAILLY, Maryvonne PRUDHOMME, Virginie GILLIOT, Virginie OBRINGER-SALMON, Nathalie MARCHAND, Annie NAUDINET, Manuela CHARTIER, Gabrielle BREMOND, Messieurs Sébastien DIFRANCESCHO, Stéphane CHOUIN, Dominique THENAULT, Jean-Noël MOINE, Daniel GAUGAIN, Patrick PINAULT, Michel GODET, Christophe BONNET, Jacques CAPITAINE, Steve RENARD, Jean-Frédéric OUVRY

Pouvoirs : Linda RAULT à Stéphane CHOUIN, Nicole BOILEAU à Virginie GILLIOT, Isabelle FIDALGO à Jean-Noël MOINE, Thierry DELHOMME à Dominique THENAULT, Stéphanie HARS à Maryvonne PRUDHOMME, Marion BASSAÏSTEGUY à Katia BAILLY.

Absent excusé : Thierry PERREAU.

Absents : Fabienne GAUDENZI, Georges BLAVIEZ, Stéphane WALTER.

Secrétaire de Séance : Sébastien DIFRANCESCHO.

L'an deux mille vingt-cinq et le Mercredi 12 Novembre 2025 à 19 h 00, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du Conseil, au « 109 », en session ordinaire, sous la Présidence de Madame Katia BAILLY, Maire.

APRES AVOIR procédé à l'appel nominal des Conseillers municipaux et constaté le quorum, **MADAME** Katia BAILLY, déclare la séance ouverte.

Le procès-verbal de la séance de Conseil Municipal du 24 Septembre 2025 est adopté à l'unanimité.

1. FINANCES ET ACHATS

1.1 Adhésion au groupement d'intérêt public GIGALIS

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, DÉCIDE D'ADHÉRER au groupement d'intérêt public GIGALIS qui se présente comme un opérateur public de services numériques et propose une mutualisation des achats autour du matériel informatique et prestations de service comme la fourniture de logiciels etc...

Son adhésion est gratuite.

1.2 Décision modificative n°1 – Budget principal

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, ADOPTE la décision modificative n°1 du budget principal présentée de manière détaillée et équilibrée :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	BP 2025	Projet de DM
Chapitre 011 Charges à caractère général	2 757 863,00 €	
Chapitre 012 Charges de personnel	6 472 689,00 €	
Chapitre 014 Atténuation de produits	135 000,00 €	5 424,00 €
Chapitre 65 Charges gestion courante	551 423,00 €	86 190,23 €
Chapitre 66 Charges financières	54 880,08 €	

Chapitre 67 Charges spécifiques	10 000,00 €	
Chapitre 68 Dotations aux provisions, dépréciations	43 000,00 €	-41 366,82 €
<i>Total Dépenses Réelles</i>	<i>10 024 855,08 €</i>	
Chapitre 023 Virement à la section Investissement	3 842 964,17 €	
Chapitre 042 Opération d'ordre de transferts	746 200,00 €	
TOTAL DEPENSES DE L'EXERCICE	14 614 019,25 €	50 247,41 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	BP 2025	Projet de DM
Chapitre 013 Atténuations de charges	103 181,00 €	24 626,23 €
Chapitre 70 Ventes Produits	929 551,00 €	22 962,69 €
Chapitre 73 Impôts et Taxes	2 093 243,00 €	
Chapitre 731 Fiscalité locale	5 732 000,00 €	
Chapitre 74 Dotations et participations	2 408 688,56 €	
Chapitre 75 Autres produits de gestion	110 844,00 €	
Chapitre 76 Produits financiers	37 215,00 €	
Chapitre 77 Produits spécifiques	5 000,00 €	2 658,49 €
<i>Total Recettes Réelles</i>	<i>11 419 722,56 €</i>	
Chapitre 042 Opération d'ordre de transferts	61 000,00 €	
002 Résultat N-1	3 133 296,69 €	
TOTAL RECETTES DE L'EXERCICE	14 614 019,25 €	50 247,41 €

1.3 Demandes de subventions relatives aux travaux de réhabilitation du restaurant scolaire des Chêneries

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, ADOPTE le plan de financement ci-dessous de travaux de réhabilitation du restaurant scolaire des Chêneries :

Dépenses	H.T.	TTC	Recettes	H.T.
Travaux	1 680 910.60 €	2 017 092.72 €	Département volet 3 (11.90%)	200 000 €
			Etat Fonds Vert (23.80%)	400 000 €
			Etat (DERT/DSIL) (23.80%)	400 000 €
			Région CRST (17.85%)	300 000 €
			Autofinancement (22.66%)	380 910.60 €
Total			Total	1 680 910.60 €

Et **SOLLICITE** des subventions au titre :

- du VOLET 3 porté par le Département du Loiret
- de la DETR/DSIL porté par la préfecture du Loiret
- du Fonds Vert porté par l'Etat
- de pré-déposer un dossier afin de solliciter a posteriori le CRST « fiche 35 – Plan Isolation»

1.4 Demandes de subventions relatives « aux travaux d'aménagement des espaces publics »

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

ADOPTÉ le plan de financement ci-dessus relatif aux travaux d'aménagement des espaces publics dans le cadre de l'opération cœur de ville,

Et SOLLICITE une subvention au titre

- de la DETR/DSIL porté par la préfecture du Loiret
- du programme PLU 1 du 12ème programme porté par L'Agence de l'Eau Loire Bretagne,
- de pré-déposer un dossier afin de solliciter a posteriori le CRST, fiche « 23 »

1.5 Attribution et signature du marché relatif aux travaux d'extension et d'aménagement d'un parking VL et réfection d'une partie de la rue de Sully

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

AUTORISE Madame la Maire ou son représentant à attribuer le marché relatif aux travaux d'extension et d'aménagement d'un parking VL et à la réfection d'une partie de la rue de Sully à l'entreprise EUROVIA CENTRE LOIRE pour un montant de 397 000.00 € H.T. soit 476 400.00 € T.T.C.

1.6 Adhésion au groupement de commande pour la gestion de l'éclairage public

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

ADHÈRE au groupement de commandes relatif à la gestion de l'éclairage public dont le coordinateur est la Communauté de Communes des Portes de Sologne,

ACCEPTE les termes de la convention constitutive de groupement de commandes, annexée à la présente délibération

DÉSIGNE comme représentants de la commission d'appel d'offres du groupement de commandes :

- Madame Katia BAILLY en qualité de titulaire,
- Monsieur Sébastien DIFRANCESCHO en qualité de suppléant.

AUTORISE Madame la Maire, ou son représentant :

- A signer la convention constitutive de groupement,
- A prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération,
- A intervenir pour le compte de la commune de La Ferté Saint-Aubin.

1.7 Modification en cours d'exécution n°2 du lot 7 du marché 2024 007 – Travaux de réhabilitation de l'Hôtel de ville

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, 21 VOIX POUR et 4 ABSTENTIONS (Mesdames Manuela CHARTIER, Gabrielle BREMOND, Messieurs Jean-Frédéric OUVRY, Steve RENARD) :

AUTORISE Madame La Maire ou son représentant à signer la modification en cours d'exécution n°2 et tous les actes s'y rapportant.

2. URBANISME

2.1 Acquisition du 4 place de la Halle

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

ACQUIERT les parcelles cadastrées AX 276 (27 m²) et AX 277 (110 m²), conformément au plan joint, au prix de 245 500 euros,

DIT que l'acquéreur prendra à sa charge les frais de notaire,

DÉSIGNE l'office notarial de Maître KALWODA, Notaire à La Ferté Saint-Aubin, pour assister la commune dans cette acquisition,

AUTORISE Madame la Maire, ou son représentant, à signer les documents nécessaires à cette transaction,

2.2 Avenant n°2 à la convention d'ORT valant convention-cadre Petites Villes de Demain

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, 21 VOIX POUR et 4 ABSTENTIONS (Mesdames Manuela CHARTIER, Gabrielle BREMOND, Messieurs Jean-Frédéric OUVRY, Steve RENARD) :

APPROUVE le projet d'avenant n°2 à la convention d'ORT valant convention-cadre Petites Villes de Demain

APPROUVE la modification du périmètre des secteurs d'intervention de l'ORT

2.3 Modification du périmètre du Droit de Préemption Urbain Renforcé

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, 21 VOIX POUR et 4 ABSTENTIONS (Mesdames Manuela CHARTIER, Gabrielle BREMOND, Messieurs Jean-Frédéric OUVRY, Steve RENARD) :

APPROUVE la modification du périmètre du Droit de Préemption Urbain Renforcé, tel qu'annexé à la présente délibération,

DEMANDE DÉLÉGATION par la Communauté de Communes des Portes de Sologne à la commune de La Ferté Saint-Aubin pour l'exercice du Droit de Préemption Urbain Renforcé,

2.4 Engagement de principe pour l'acquisition des parcelles BK 253, BK 254, BK 258 et BK 259, par voie amiable ou d'expropriation (Déclaration d'Utilité Publique - DUP) en vue de la création d'une nouvelle zone d'habitat sur la friche des Charpentiers de Paris

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

ENGAGE le principe d'acquisition des parcelles BK 254, BK 253, BK 258 et BK 259, par voie amiable ou d'expropriation (Déclaration d'Utilité Publique - DUP) en vue de la création, à terme, d'une nouvelle zone d'habitat sur la friche des Charpentiers de Paris,

ENTREPREND si nécessaire, les démarches relatives à la sollicitation d'une déclaration d'utilité publique auprès de la Préfecture,

DIT que, le cas échéant, une nouvelle délibération viendra préciser les modalités précises de lancement de la déclaration d'utilité publique, au vu d'un dossier constitué,

3. TRAVAUX

3.1 Rapports sur le prix et la qualité de l'eau potable et de l'assainissement - RPQS EAU et ASSAINISSEMENT

*Après exposé des rapports sur le prix et la qualité de l'eau potable et de l'assainissement,
Le Conseil Municipal, :*

PREND ACTE :

- de la présentation des rapports d'activité 2024 pour le service public de l'assainissement : rapport du délégataire et RPQS,
- de la présentation des rapports d'activité 2024 pour le service public de l'eau : rapport du délégataire et RPQS.

4. ÉCONOMIE et COMMERCE

4.1 Demande d'autorisation d'ouvertures dominicales 2026 pour les commerces de détail non alimentaires

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, 21 VOIX POUR et 4 VOIX CONTRE (Mesdames Manuela CHARTIER, Gabrielle BREMOND, Messieurs Jean-Frédéric OUVRY, Steve RENARD) :

ACCORDE l'ouverture des commerces de détail non alimentaires sur les 5 dimanches suivants :

dimanche 12 avril,
dimanches 6, 13, 20, 27 décembre.

4.2 Demande d'autorisation d'ouvertures dominicales 2026 pour les commerces de détail alimentaires

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, 21 VOIX POUR et 4 VOIX CONTRE (Mesdames Manuela CHARTIER, Gabrielle BREMOND, Messieurs Jean-Frédéric OUVRY, Steve RENARD) :

ACCORDE l'ouverture des commerces de détail alimentaires sur les 5 dimanches suivants :

dimanche 6 septembre
dimanches 6, 13, 20, 27 décembre.

5. RESSOURCES HUMAINES

5.1 Convention avec le SDIS du Loiret

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

APPROUVE la convention de disponibilité d'un sapeur-pompier volontaire entre le Service Départemental d'Incendie et de Secours du Loiret et la Ville de La Ferté Saint Aubin, jointe en annexe à la présente délibération.

5.2 Tableau des effectifs – création de postes

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

CRÉE: Pour les promotions sociales 2025 à compter du 01/11/2025
2 postes de technicien principal de 1^{ère} classe à temps complet.

6. DIRECTION CULTURE SPORT ET VIE ASSOCIATIVE

6.1 Programmation culturelle 2026 : demande de subvention au Conseil Régional

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

AUTORISE Madame la Maire, ou son représentant, à demander une subvention au Conseil Régional pour la saison culturelle 2026 et à signer les pièces afférentes.

6.2 – Saison culturelle 2026 : tarifs

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, 21 VOIX POUR et 4 ABSTENTIONS (Mesdames Manuela CHARTIER, Gabrielle BREMOND, Messieurs Jean-Frédéric OUVRY, Steve RENARD) :

FIXE les tarifs de la saison culturelle comme suit :

Billetterie	Spectacles	Tarif HT	Tarif TTC	Ajout de la commission du prestataire Weezevent : 0,99€ payé par le spectateur
Gratuit	- Spectacles jeune public - Culture du Cœur (6 places par spectacle) - Passe Courtille (1 spectacle /an hors tête d'affiche) - Enfants de moins de 10 ans (deux enfants par famille) – Hors tête d'affiche		0 €	0 €
Tarif public	- Tout public - Enfants moins de 10 ans pour les spectacles « Tête d'affiche »	8,54 €	9,01 €	10 €

Spectacles	Tarif HT	Tarif TTC	Ajout de la commission du prestataire Weezevent : 0,99€ payé par le spectateur
• Spectacle « tête d'affiche »	18.02 €	19,01€	20 €
• Gala spectacle magie	13,28 €	14,01 €	15 €
• Weekend Théâtre amateur (3 jours)	3,80 €	4,01€	5 €
• Conférence	3,80 €	4,01€	5 €

6.3 – Atelier de théâtre communal : tarifs 2026

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

RECONDUIT l'atelier théâtre municipal pour l'année 2026 au même tarif que la Saison 2025.

Cet atelier est financé en partie par les adhésions des participants et la subvention PACT de la Région Centre Val de Loire à hauteur de 32% du coût des séances d'enseignement.

Habitants commune Fertésiens	Tarifs mensuels 2025	Proposition tarifs mensuels 2026
Adultes	25,50 €	25,50 €
Adultes demandeurs d'emploi et RSA	18,50 €	18,50 €
Moins de 16 ans	18,50 €	18,50 €
Hors Commune	Tarifs mensuels 2025	Proposition tarifs mensuels 2026
Adultes	32 €	32 €
Adultes demandeurs d'emploi et RSA	28 €	28 €
Moins de 16 ans	28 €	28 €

6.4 Convention Tripartite d'utilisation des équipements sportifs

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

AUTORISE Madame la Maire ou son représentant, à signer la convention tripartite d'utilisation des équipements sportifs, établie entre le Département du Loiret, la Commune de La Ferté Saint-Aubin et le Collège du Pré des Rois de La Ferté Saint-Aubin et tout autre document afférent à ce dossier.

7. DIRECTION DE L'ÉDUCATION

7.1 Participation financière aux classes de découvertes

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

APPROUVE les nouveaux critères d'attribution,

RÉSERVE les crédits nécessaires à leur réalisation,

APPLIQUE ce nouveau mode de participation financière à compter de l'exercice budgétaire 2026, et par reconduction tacite les années suivantes

._*._*._

Plus aucune question n'étant posée et l'ordre du jour étant épuisé, Madame Katia BAILLY, Maire, remercie le Conseil et clôt la séance à 21h00.

La Ferté St-Aubin, le 13 Novembre 2025

La Maire
Katia BAILLY

